

118 N° 3 1996

La famille dans la pensée moderne

Albert CHAPELLE (s.j.)

p. 398 - 409

<https://www.nrt.be/en/articles/la-famille-dans-la-pensee-moderne-76>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

La famille dans la pensée moderne *

Nous voudrions résumer notre propos sous forme d'une thèse philosophique paradoxale: *La famille est une pensée moderne. La famille est une idée neuve, à découvrir encore.*

La famille et la société civile, l'État et l'Église apparaissent conjointement. Ils se sont distingués à mesure que la révélation biblique, en unissant terre et ciel, a enseigné les différences entre coutumes familiales et tradition de la foi, usages culturels et rites sacramentels, souveraineté politique et liberté de l'Église. L'autonomie du politique et la liberté religieuse sont des fruits tardifs ou récents — chacun en décidera — de la tradition chrétienne et du mystère de l'Incarnation. La liberté des citoyens et l'économie politique découlent des mêmes sources sacrées. Ces conquêtes parfois empoisonnées de la pensée moderne sont des apports de l'esprit du christianisme. Après et avant tant d'autres, Hegel l'a génialement souligné.

Il a fallu des siècles d'Évangile et de luttes pour discerner ce qui est à César et ce qui appartient à Dieu. De même il faut d'immenses débats pour que la société familiale se distingue des appartenances religieuses fondamentales. Il faut d'infinis tourments pour que famille et nation, famille et État se reconnaissent.

La famille est une pensée moderne.

La pensée libérale s'est efforcé de différencier le politique du religieux: ce fut au prix des séparations et des débats présents à nos mémoires. La philosophie moderne a mené sa recherche au nom du *sujet*. L'économie et la politique ont été méditées sous le signe de la *liberté*, quitte à réduire celle-ci à l'égalité abstraite de l'individu avec lui-même, comme Hegel équivalement le reprochait à Kant et à la Révolution française. Les divers socialismes n'ont guère constitué qu'une variante, plus impatiente, du libéralisme philosophique. Le P. Gaston Fessard a illustré la généalogie du national-socialisme comme du communisme, exclusivement

* Conférence donnée en septembre 1994 à la Faculté de théologie de
Lugano

attentifs aux tourments de la liberté éprise de soi, ivre de domination ou transie de servitude.

La famille est une idée si neuve que les libéralismes et les socialismes ne l'ont pas découverte encore. Certes Hegel, grand libéral, y a reconnu une oeuvre élémentaire de l'esprit; il y a discerné une objectivation de la liberté et comme une condition substantielle de son exercice. Mais ni Hegel ni Marx — et les autres penseurs libéraux, moins encore — n'ont dégagé la rationalité primordiale, immanente au mariage et à la famille.

«Le mariage est une *communio*n unique de personnes. Fondée sur cette *communio*n, la famille est appelée à devenir une *communauté* de personnes¹.» Ces simples phrases de Jean-Paul II auraient été inintelligibles pour Hegel. Si la personne est le propriétaire et si la communion reste indistincte de ses médiations sociales, quel sens donner à ces affirmations personnalistes?

I. – Les limites de la pensée classique

Nous en viendrons plus bas à quelques données de la réflexion philosophique *contemporaine* sur la famille. Nous voulons d'abord souligner — sans erreur nous l'espérons — les limites de la *pensée classique* à son propos.

L'amitié, la tenue de la maison, la cité ont fait l'objet de la réflexion grecque antique. Le droit romain et les droits canoniques ont codifié certaines données de la vie familiale, notamment l'institution du mariage et la transmission du patrimoine. Toutes les cultures sans doute ont dû arrêter en la matière des dispositions indispensables. La Bible et la tradition chrétienne ont connu et célébré l'amour des époux, la piété filiale et l'affection des parents. Mais la loi du *foyer* n'a-t-elle pas été confondue souvent avec la voix du sang, quand les lois de la *cité* étaient identifiées aux décrets divins ou aux exigences de la raison?

À relire Augustin et Thomas, on garde le sentiment que la «communauté de la vie et de l'amour»² n'est pas encore décrite en sa spécificité rationnelle. *Famille* et *cité* désignent des appartenances naturelles, brièvement spécifiées par la génération ou par les finalités du bien commun. Les célèbres philosophes célibataires du grand rationalisme, de Descartes à Spinoza et de Leibniz à Kant, n'ont pas vraiment remédié à cette *dissociation du familial*

1. JEAN-PAUL II, *Lettre aux familles*, 10, dans *Doc. cath.* 91 (1994) 256.

2. Concile Vatican II, *Gaudium et spes*, 48.

et du rationnel. Et les idéologies libérales de toute espèce ont fortifié cette confusion du public et du raisonnable. Ils ont fait de l'utilité économique et de la raison d'État les modèles de la rationalité opératoire. Tout s'est passé comme si liberté et raison désertaient l'intimité familiale pour habiter les places publiques. À la limite, la vie familiale n'aurait été visitée par la raison que sous les auspices du droit civil. Les droits de l'homme étant identifiés peu ou prou à ceux du citoyen, parents et enfants, époux et épouses, se distinguent seulement comme des individus jouissant ou non de leurs droits civils et politiques.

Chacun sait les hostilités, ou du moins les hésitations, des pensées libérales et socialistes concernant mariage et famille. Je risque de plus l'image d'une tradition classique, peu armée doctrinalement en la matière.

Les grandes questions concernant la famille ont de longtemps été débattues au niveau législatif et juridique. Sauf erreur, la raison méditante ne s'y est guère attardée, du moins jusqu'au XX^e siècle. La célébration du sentiment par l'imaginaire occidental a renforcé la dissociation entre amour et raison, famille et politique. Les sentiments amoureux et la reproduction de l'espèce, l'union des époux et la procréation des personnes n'ont guère fait l'objet de la philosophie classique, séparée de ses enracinements et privée de ses consommations.

Il est toujours hasardeux d'interpréter des silences. Mais les pudeurs de Kant, les divagations de Comte et les lourdeurs de Marx peuvent être citées en témoignage d'affirmations peut-être péremptoires. Comme aussi les sarcasmes de Schopenhauer et de Nietzsche, pour ne rien dire des drôleries évolutionnistes de Engels. Quelles oeuvres, philosophiques ou théologiques, du XIX^e siècle pourraient être évoquées en réponse à Stuart Mill ou à Durkheim sur le statut, historiquement précaire, de l'institution familiale?

Nous osons le croire et l'espérer: nos pères et nos mères, par le sang et dans la foi, ont dû vivre avec intensité leurs appartenances matrimoniales et familiales. Mais quel soutien ont-ils trouvé dans les idéologies libérales? Quel répit leur a accordé le statut juridique et économique de la femme? Comment ont-ils — ont-elles — dû entendre le mariage comme contrat? La hiérarchie des fins du mariage a sans doute davantage fortifié les fidélités qu'éclairé les convictions. L'opposition entre vie privée et vie publique, aggravée par les conflits de l'Église et de l'État, n'a guère aidé à

faire voir dans la vie familiale la *communauté primordiale de la vie et de l'amour entre les personnes humaines*.

II. – La réflexion philosophique contemporaine sur la famille

Depuis un siècle cependant, la pensée moderne s'est délibérément arrêtée à une méditation réfléchie du phénomène matrimonial et conjugal.

La *phénoménologie*, assurée grâce à Husserl de dégager le sens immanent des comportements humains, a frayé des routes nouvelles sur des terrains à explorer de manière inédite. La femme (F.J.J. Buytendijk, G. von le Fort), les sens et le but du mariage (H. Doms), la dialectique de l'homme et de la femme (E. Przywara et G. Fessard), l'amour conjugal (de Bourbon Busset), les significations unitive et procréative du mariage (É. Pousset et G. Martelet) ont été l'objet d'études régionales. Ces importants auteurs ont mis fin au monopole des poètes, des juristes, des médecins et des moralistes, jusqu'alors seuls détenteurs du discours sur le mariage et la famille. Désormais la raison philosophique met en évidence les significations et les valeurs immanentes aux intentions, actes et gestes de la vie familiale.

Dans le même temps, une réflexion anthropologique fondamentale thématise la nécessité et les propriétés de la vie familiale dans une vision unitive de la vie humaine.

Déjà Hegel avait clairement distingué la famille de la conjonction et de la reproduction sexuelles. Il y reconnaissait une objectivation de la liberté, une oeuvre de l'esprit en peine de s'imposer les médiations nécessaires au déploiement de la raison et de la liberté dans l'histoire. Mais à ses yeux, la famille n'est substance sociale que dans l'immédiateté fragile de la nature. L'esprit en tant que famille, dit-il, est esprit *sensible*³, le mariage institue une communauté d'intérêts particuliers⁴, d'acquisition des biens, de travail et de prévoyance⁵; il se complète dans l'éducation des enfants. Son intimité substantielle, liée aux rapports sexuels et aux dispositions contingentes des individus, ne peut à ses yeux constituer une véritable union d'amour sinon par un acte de la

3. Cf. G.W.F. HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques*, 519.

4. *Ibid.*, 520.

5. *Ibid.*, 521.

société civile qui, par la sanction du droit, le transforme en réalité éthique.

Hegel garde certes le mérite de penser l'unité de la vie sociale et d'y assigner à la famille une tâche fondamentale. Mais sa dialectique libérale de l'esprit subordonne résolument le mariage et la famille à la société civile et à l'État. «L'oeuvre de l'État, écrit consciencieusement Hegel, consiste à conserver les individus comme personnes (propriétaires), à protéger la famille et à diriger la société civile...», mais, se hâte-t-il d'ajouter, l'oeuvre de l'État consiste «à ramener la famille et la société civile, ainsi que la volonté et l'activité de l'individu... à la vie de la substance générale et à briser ainsi par sa libre puissance les sphères subordonnées, pour les conserver dans l'unité immanente et substantielle⁶.»

Hegel développe longuement les thèmes de la liberté et de l'égalité civiles à l'intérieur de l'État. Mais des auteurs aussi antinomiques que K. Marx et Cl. Bruaire ont pu voir dans sa spéculation un germe des totalitarismes où (malgré les ruses de la raison) les libertés n'ont pu échapper à une universelle terreur.

Nous ne reprendrons pas ici les raisonnements hégéliens. Mais notons tout de même deux points:

a. La pensée spéculative est consciente des apories de la société civile et de son antagonisme virtuel avec l'*État*, comme elle pense les États eux-mêmes livrés à la guerre sans fin. Mais Hegel ne semble pas préoccupé de la portée de ses affirmations concernant la famille livrée aux déterminations juridiques imposées par l'*État*. Certes Hegel ne prône pas, il n'imagine pas, les communes populaires maoïstes; mais il ne semble guère avoir aperçu les enjeux politiques de sa trop rapide interprétation de la famille.

b. La deuxième remarque porte sur une pensée qui réduit la famille à un moment, nécessaire mais précaire, de la Vie de l'Esprit. L'idée de subsidiarité pourrait marquer ici une divergence de points de vue et peut-être de civilisations. Suivant la doctrine traditionnelle, les limites de la famille précisent et soulignent les responsabilités de ses membres. Ceux-ci ont à découvrir et à choisir les *subsidia*, les aides, nécessaires au bon accomplissement de leur tâche propre, notamment procréative et éducative. Dans cette optique, le lien des époux et leur aide mutuelle se laissent confirmer, soutenir et fructifier par la société civile, par l'État et par l'Église. Ceux-ci, sans être les prolongements de la famille,

6. *Ibid.*, 538.

constituent les autres éléments nécessaires de la vie sociale. Ils répondent aux besoins économiques et culturels des enfants des hommes; ils assurent la sécurité des personnes et des biens; ils ordonnent les êtres humains à leur destinée éternelle. Les diverses sphères de la vie sociale peuvent ainsi aider et garantir la vie familiale; elles pourvoient et suppléent à ce que les membres de la famille veulent, mais ne réalisent pas sans eux.

Cette perspective de confortation mutuelle est respectueuse des origines; elle reste sobre, sans exaltation devant les luttes prétendument finales de la raison ou de l'État. Au contraire, les impétuosité de l'histoire et de la politique hégélienne emportent la vie des hommes et des familles. Pourtant si la liberté construit l'histoire, le sens de l'action n'est-il pas davantage de confirmer que de soumettre?

À la fin du XIX^e siècle un autre grand penseur réfléchit à la famille en termes de liberté, d'action et de volonté. L'*Action*⁷ de Maurice Blondel reprend en sous-oeuvre la réflexion hégélienne. «Vous avez réécrit la *Phénoménologie de l'esprit*», lui écrivit V. Delbos. Blondel, comme Hegel, considère le mariage et la famille dans une vision globale des puissances et des actes de l'être humain en quête du sens de la vie et des raisons de l'esprit. Blondel, comme Hegel, voit dans la famille et le mariage une institution historique, donc une oeuvre de l'homme et de sa liberté. Comme Hegel encore, Blondel présuppose à la réflexion sur la famille la méditation du sujet libre, de l'agent volontaire. Mais à la différence de Hegel et de sa logique toujours nécessaire, l'action constitutive selon Blondel de «l'unité de la vie familiale» (p. 253) naît des surcroûts d'un don (cf. p. 258) et de la fécondité de l'amitié.

Ce n'est pas le lieu de méditer la divergence des deux pensées magistralement éclairées déjà par P. Henrici⁸. Il suffit à notre propos de reconnaître, dans la méthode blondélienne des résidus, l'aveu toujours repris, non d'un manque de raison, mais d'un surcroît de bonté. L'action — comme l'esprit — se déploie dans les institutions matrimoniales et familiales. Mais Blondel — à la différence de Hegel — ne connaît la nécessité d'aller plus loin qu'en vertu d'un bien déjà reconnu et encore en appel des confirma-

7. M. BLONDEL, *L'Action. Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique*, Paris, Alcan, 1983, XXV-496 p. Nous citons ici *L'Action* dans la 2^e version de 1937: *L'Action*, t. II, *L'action humaine et les conditions de son aboutissement*, Paris, Alcan, 1937, 588 p.

8. P. HENRICI, *Hegel et Blondel*, Pullach, Berchmanskolleg, 1958.

tions qui à nouveau le diffusent. Agir, c'est aimer, expose Blondel; agir, c'est engendrer.

«S'aimer soi-même en aimant sincèrement un autre; se donner et se redoubler par ce don; se voir autre en soi-même, et se voir soi-même en autrui; avoir tout en commun sans rien confondre et rester deux pour se fondre sans cesse comme en un tout unique et dans un seul être plus parfait et plus généreux... c'est le cri naturel du coeur. Ne semble-t-il pas que, de ce rapprochement, l'on attende une vie nouvelle, et que toute affection pleine soit destinée et comme suspendue au dessein d'enfanter une oeuvre commune à ceux dont elle... scelle l'union? Toute action sociale est donc comme une génération» (p. 257).

«L'aspiration profonde d'où procède cette véritable amitié... traduit une motion foncière d'un vouloir actif qui cherche la plénitude sans la trouver en soi seul, tout en ayant l'obscur sentiment d'avoir à donner quelque chose afin de s'enrichir et de fructifier par ce don même» (p. 258; nous soulignons). «(Le) prodige de la génération marque par un fait ce que doit être, ce qu'est la volonté profonde de ceux mêmes qui espèrent rencontrer dans leur instable unité un moment de repos, de rassasiement et de suffisance. En poursuivant une fin aimée, c'est moins cette fin qu'on aime que le fruit dont, fécondée par l'amour, elle enrichira ceux qui se dépensent pour elle. Ainsi toujours... l'action qui paraît, à chaque instant, la fin et la perfection d'un monde... est perpétuellement l'origine d'un monde nouveau. Elle ne se ferme et ne se concentre que pour ouvrir de plus amples horizons à l'insatiable ambition du vouloir» (p. 263). «L'enfant est l'action substantielle de puissances qui ne se connaissent bien qu'en lui, qui sont mieux une par lui. Et c'est en lui, comme à sa fin naturelle, que se transporte la volonté, conséquente à sa propre loi et conforme au voeu sincère de l'amour» (p. 265; nous soulignons).

Poursuivons notre lecture de Blondel. C'est par approfondissement et comme par confirmations successives que les horizons s'élargissent.

«Si la famille est l'élément social... la *société nationale*, elle, a son *vinculum substantiale* propre» (p. 274). «La nation est un organisme distinct... Le rayon qui part de la volonté avide de s'étendre, au lieu de se propager au-delà des limites de la cité, commence par s'y réfléchir et par revenir sur lui-même comme s'il avait rencontré le terme où il tendait» (p. 275). Blondel articule comme à neuf la famille et la cité. L'une et l'autre sont des **«fins transitoires», mais des conditions nécessaires. «Chacune est**

à la fois une fin et un moyen; en toutes il y a... un caractère original, une détermination précise... Chaque point successif fournit un appui solide» (p. 281-282). «On attribue au lien nuptial un caractère sacré comme pour en assurer la solidité, d'instinct aussi on consacre la patrie» (p. 282). En chacun de ces moments, la personne reconnaît «la présence de l'infini dans le fini même» (p. 282).

La pluralité des familles et des patries n'exclut pas, elle appelle au contraire, l'«extension de la personne à l'humanité... L'homme aspire... à épouser l'humanité même et à ne former avec elle qu'une seule volonté» (p. 287; nous soulignons). «Il se forme, écrit Blondel, sous la pression de besoins plus évidents *et de volontés plus conscientes de leur solidarité* métaphysique et spirituelle, une société des nations» (p. 288; nous soulignons). Celle-ci ne porte pas «uniquement sur des intérêts... mais sur une conscience... foncière de la justice internationale et de l'active union où se concilient les obligations... et les exigences... qu'implique la nature... des *volontés humaines si intimement consonantes*» (p. 288; nous soulignons).

Ces trop larges extraits unifient dans le mouvement de la volonté et l'élan de l'action la famille, la cité et l'humanité. Une même nature, une même raison imposent et unissent ces manifestations diverses de notre être social. Un des redoutables privilèges de la raison moderne est de penser la société et l'histoire en termes de *liberté*, donc d'*action*, d'*éthique* et de *responsabilité*. C'est une de ses tâches que de comprendre la famille et la cité sous la même rubrique morale. La philosophie politique a connu les développements que l'on sait. Blondel est un des premiers auteurs à présenter, fût-ce en esquisses, une philosophie de la famille.

Blondel n'est pas seul sur ce chantier, même s'il fut un précurseur. D'autres auteurs, notamment catholiques, ont médité le mystère ontologique de la famille. Je citerai trois autres francophones (qui ont mis en évidence la raison dans la famille).

J'ai déjà nommé le P. Gaston Fessard⁹. Sans concessions pour le libéralisme et ses avatars, il a articulé raison et liberté au cœur des sociétés et de l'histoire humaine. Au-delà de Hegel et avec

9. Parmi les œuvres de G. FESSARD, citons principalement *De l'actualité historique*, t. I et II, Paris, Desclée de Brouwer, 1960; *La dialectique des Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola*, t. I, Paris, Aubier-Montaigne, 1956; t. II, 1966; t. III, Paris, Lethielleux; Namur, Culture et Vérité, 1984; *Pax Nostra*, Paris, Grasset, 1936.

l'aide de Blondel, il a distingué dans l'oeuvre historique des libertés la dialectique maître - esclave et la dialectique homme - femme. Avec Hegel et contre Marx, il a reconnu dans la première le lieu d'accès des libertés à une affirmation effective d'elles-mêmes. Mais sans Hegel ni Marx (quoi qu'il en ait pu dire), il a montré encore dans la dialectique de l'homme et de la femme un surcroît des libertés et une profusion de leurs dons. L'initiative généreuse et la fécondité aimante des libertés et des corps fondent le mariage et la famille. Fessard a dégagé la logique de la gratuité, suivant laquelle la famille, irréductible aux besoins économiques comme aux impératifs de la cité, se présente comme une parabole, une anticipation obscure, de la communion parfaite.

La vie dans les sociétés familiales et nationales trouve le principe de son ordre et de son harmonie dans une *grâce* dont la logique, toute raisonnable, ne se mesure pas aux oeuvres où elle s'exprime. La dynamique de la *surabondance* qui ordonne la vie sociale renvoie (selon Fessard) aux éternels surcroîts dont nos vies terrestres sont l'ébauche et peut-être un gage.

La famille est une pensée moderne, une idée neuve, encore à découvrir. Gabriel Marcel, nous paraît-il, aurait volontiers accepté ces formules. Comme Blondel et Fessard, il a mis en lumière l'*originalité* du mystère familial. Les liens reconnus entre le biologique et le spirituel l'autorisent à déchiffrer dans la filiation, la maternité et la paternité les similitudes les plus avenantes de l'espérance et de la liberté. Dans la communion des personnes, il discerne leur origine et découvre leur destinée. La famille comprend, suscite et maintient «une unité organique où l'enchaînement imparfait et décevant qui se traduit par la succession des générations n'est que l'expression phénoménale... d'une liaison substantielle qui ne peut, elle, se consommer que dans l'éternité»¹⁰.

Bref la famille est oeuvre de l'esprit; elle est fruit de l'action: elle se fonde dans la logique de la gratuité et de la surabondance; elle donne son corps social à la fidélité et à l'espérance. Selon ces déterminations neuves, la pensée moderne de la famille ne l'oppose plus à la raison politique; elle y discerne les puissances de génération et d'amour qui manifestent les personnes, suscitent leur communion et les accordent à l'esprit.

10. R. TROISFONTAINES, *De l'existence à l'être. La philosophie de Gabriel Marcel*, tome II, Namur, Facultés Universitaires; Louvain, Nauwelaerts; Paris, Vrin, 1953, p. 93.

Hegel et Blondel, Fessard et Marcel ont été ici retenus. Il faut leur adjoindre un de leurs fidèles, Claude Bruaire. Sa méditation du mariage et de la famille fut plus profonde qu'abondante. Aux acquis déjà mentionnés, il ajoute une inspiration dont la fécondité n'est pas épuisée. L'être d'esprit, dit-il, est un être de don. La logique de la gratuité est celle du don. L'amour et la paternité conjoignent dans le Don parfait l'Esprit et l'Être. Ces trop brèves fulgurations éclairent le mystère de la famille et du mariage en référence à l'origine. La pensée retourne jusqu'aux sources de l'esprit pour en déchiffrer les opérations amoureuses et fécondes.

*

Les figures évoquées laissent deviner l'ampleur récente de la méditation philosophique sur la famille. Le philosophe est toujours suspecté de fuir les désastres quotidiens. Mais qui lui reprochera de déchiffrer une espérance, d'indiquer une nouveauté? *La famille est une idée neuve, encore à découvrir.*

À côté des penseurs francophones, bien d'autres, de Scheler à Przywara, de Siewerth à Ulrich et Balthasar, devraient être cités. Des juifs, comme Buber et Lévinas, ont puissamment contribué au renouveau personneliste d'une méditation aussi éprise du spirituel que du rationnel, et du charnel que du politique. Ricoeur même, l'austère Ricoeur, pourrait être cité en témoin méditatif des liens infrangibles entre la paternité et le sacré.

Est-ce l'absence de recul? Est-ce un juste pressentiment? La raison occidentale semble pouvoir pour la première fois trouver son bien dans le don de l'amour et le don de la vie. La grâce du pneumatique et la solennité des engendremens charnels n'impliquent pas une rétractation du verbe ni une occultation du concept. Mais elles suscitent dans l'espérance de la pensée une attente délibérée. *La famille est une idée neuve, encore à découvrir.*

III. Les Droits de la famille

Ces réflexions contemporaines impliquent, on l'aura noté, les droits fondamentaux de la personne humaine. Elles peuvent éclairer la *Charte des Droits de la Famille* présentée par le Saint-Siège le 22 octobre 1983. En voici les premières lignes:

A. Les droits de la personne, bien qu'exprimés en tant que droits de l'individu, ont une dimension foncièrement sociale qui trouve **dans la famille son expression innée et vitale;**

B. La famille est fondée sur le mariage, cette union intime et complémentaire d'un homme et d'une femme, qui est établie par le lien indissoluble du mariage librement contracté et affirmé publiquement, et qui est ouverte à la transmission de la vie;

C. Le mariage est l'institution naturelle à laquelle est confiée exclusivement la mission de transmettre la vie humaine;

D. La famille, société naturelle, existe antérieurement à l'État ou à toute autre collectivité et possède des droits propres qui sont inaliénables¹¹.

Ces considérants énoncent les principes susceptibles d'éclairer les esprits soucieux d'échapper aux fascinations de l'individualisme libéral et aux pesanteurs du positivisme juridique. Une logique de la subsidiarité et de la gratuité inspire davantage une éthique du don et du respect. Elle est susceptible d'animer une réflexion juridique attentive aux points suivants:

- 1) l'absolue dignité de chaque personne humaine,
- 2) l'originalité spécifique de l'amour conjugal et de la génération humaine,
- 3) le principe de subsidiarité,
- 4) la responsabilité des pouvoirs publics dans la promotion du bien commun des personnes et des familles.

Il reste pour conclure à expliquer un silence. La seule raison d'omettre ici le nom de K. Wojtyla, c'est qu'il est Jean-Paul II. *Amour et responsabilité, Personne et acte* s'inscrivent dans les perspectives des innovations ici décrites. La métaphysique thomiste et la mystique sanjuaniste accentuent, sans les estomper, les traits personnalistes et phénoménologiques de cette pensée moderne de la famille, du don conjugal et de la parentalité responsable. Quoi qu'il en soit des polémiques, les documents magistériels publiés par Jean-Paul II constituent des développements doctrinaux majeurs. Pie XII et Jean-Paul II ont donné des enseignements moraux dont la puissance rationnelle est sans précédent historique.

B-1150 Bruxelles

Rue du Collège Saint-Michel, 60

Albert CHAPELLE, S.J.

Institut d'Études Théologiques

Sommaire. — «La famille est une idée neuve.» Ce paradoxe renvoie aux silences des philosophies classiques de la société. Hegel cependant et Blondel (dans la *Trilogie* notamment) ont repris à frais nouveaux l'antique distinction de la *domus* et de la *civitas*. Deux conceptions de la liberté et de l'esprit éclairent de façons opposées mais complémentaires l'intelligence du lien social élémentaire et fondateur. L'article évoque aussi l'apport d'autres philosophes, chrétiens ou juifs, français et allemands, à une tâche jusqu'alors réservée aux moralistes et aux poètes.

Summary. — «The family is a new idea.» This paradox reminds us of the silence of the classic social philosophies concerning this subject. Hegel, however, and Blondel (notably in *The Trilogy*) took up anew the ancient distinction between the *domus* and the *civitas*. Two ideas of freedom and of the mind clarify the understanding of this elementary and foundational social relationship in a contrasting but complementary manner. The article also evokes the contribution of other philosophers, Christian and Jewish, French and German, to a task which has been up to now reserved for moralists and poets.